



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
BAUGEOIS-VALLÉE

Note de prise en compte des avis
formulés sur le projet de PCAET

Décembre 2019

Rédaction du document



18 Boulevard Paul Perrin
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 53 06 61
pauline.dupont@akajoule.com

8 rue de Saint Domingue 44300
NANTES
Tél : 09 84 16 27 84
contact@atmoterra.com

Les Ecosolies
8 rue de Saint-Domingue
44200 NANTES
Tél : 02 40 77 81 82
chloe.jacques@auxilia-
conseil.com

Dossier de PCAET

Documents constituant le PCAET	
1. Résumé	
2. Diagnostic air, énergie et climat	
3. Stratégie territoriale	
4. Programme d'actions	
5. Tableau de suivi	
6. Evaluation environnementale	
7. Note de prise en compte des avis	X

1. Avis de l'État

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>Je vous encourage à évaluer l'opportunité pour votre territoire d'un scénario plus volontariste, à « énergie positive » ou de « neutralité carbone », en prenant en compte la stratégie nationale bas carbone.</p>	<p>3-Stratégie PCAET Baugeois Vallée</p>	<p>Le choix a été fait par les élus de fixer des objectifs réalistes qui semblent atteignables pour ce premier PCAET afin d'éviter le risque de découragement face à des enjeux trop importants. Ces objectifs seront revus lors des prochains plans climat, une fois les premières actions réalisées.</p> <p>Néanmoins, une trajectoire d'augmentation de la séquestration carbone du territoire a d'autre part été ajoutée dans le document de stratégie afin de fixer l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 pour le territoire.</p>
<p>Renforcer en priorité la dynamique rénovation des logements et de la construction biosourcée sur votre territoire. Elle favorise l'amélioration du revenu disponible des ménages, dont les plus fragilisés par la précarité énergétique liée aux frais de chauffage et de transport. À ce titre, la priorité de l'action 1.4.2 pourrait être réévaluée</p>	<p>4-Fiches actions PCAET Baugeois Vallée</p>	<p>L'action 1.4.2 (Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique - PTRE) a été placée en priorité 2 car elle nécessite un temps de préparation pour pouvoir être mise en place. Ainsi, il est prévu une phase de réflexion et de construction en 2020 pour pouvoir mettre en place cette plateforme sur la durée du PCAET. Nous pouvons la remettre en priorité 1 pour réaffirmer son importance pour le territoire</p> <p>L'action 1.4.1 (Former les artisans, sensibiliser les particuliers et les collectivités en organisant des événements éco-construction et éco-rénovation) correspond à un premier niveau de PTRE et il a été choisi ici de la séparer pour la mettre en place dès la phase de préparation et de création de la plateforme territoriale complète.</p> <p>Il sera par ailleurs rappelé dans l'action 1.4.2 que les opérations de rénovation énergétique doivent être globales et favoriser l'isolation thermique, pas seulement le remplacement des appareils de chauffage.</p>

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>Diversifier les sources de production d'énergie renouvelable, en particulier en rééquilibrant vos objectifs en faveur de l'éolien qui est un levier important de production et une source de revenus pour les collectivités. Votre objectif de production de méthane est très ambitieux au regard du gisement disponible</p>	<p>3-Stratégie PCAET Baugeois Vallée</p>	<p>La communauté de communes a fait le choix de se doter d'objectifs réalistes sur le développement éolien, du fait des nombreuses contraintes existantes (patrimoine, paysage, biodiversité...) et de la forte opposition rencontrée sur le territoire, notamment contre la mise en place d'un premier parc éolien au nord-est du territoire (projet autorisé en 2015, en cours de construction, après de nombreux contentieux). Ces objectifs seront revus dans les prochains PCAET en fonction de l'évolution du contexte local et du retour d'expérience sur ce premier parc.</p> <p>La mise en œuvre de ce premier plan climat sera l'occasion de mener une réflexion concertée afin de définir un cadre pour le développement de l'éolien, avec des conditions précises et en favorisant les projets issus du territoire. Le SIEML pourra accompagner le territoire sur ce sujet.</p> <p>Concernant la méthanisation, il a été fait le choix de valoriser le potentiel local, cette activité pouvant aider à soutenir l'agriculture (et notamment l'élevage) qui est un pilier fort du territoire, à la fois en termes d'économie, d'innovation, d'emplois, mais aussi d'identité, de paysage et de stockage du carbone. Le gisement disponible a fait l'objet d'une analyse par le bureau d'études, à partir de la méthodologie de l'ADEME. Le potentiel total de production d'énergie à partir de la méthanisation est ainsi aujourd'hui estimé à 337 GWh/an. Dans sa stratégie, Baugeois-Vallée s'est fixé un objectif de production de 124,4 GWh/an en 2050, soit 37% du potentiel disponible.</p>
<p>Compléter votre politique de mobilité. Je souligne le caractère décisif qu'a le taux d'occupation des véhicules dans la réduction des émissions et vous encourage à mobiliser les acteurs en faveur du covoiturage, en particulier pour les trajets domicile-travail, sans oublier les modes actifs (marche, vélo) pour les courtes distances. L'action 3.3.2 mérite par exemple de faire l'objet d'une large communication</p>	<p>4-Fiches actions PCAET Baugeois Vallée</p>	<p>La communication prévue autour de l'action 3.3.2 (Adhérer à une plateforme territoriale pour déployer le covoiturage) a été précisée, notamment auprès des différents publics : agents des collectivités et élus pour systématiser son usage dans leurs déplacements professionnels, entreprises pour créer des communautés pour les principales entreprises/zones d'activités du territoire, grand public pour faire connaître l'outil et augmenter le nombre d'utilisateurs (trajets domicile-travail, mais aussi pour d'autres motifs : loisirs, voyages...).</p>

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>Renforcer l'action auprès des éleveurs bovins du territoire (4.2.1) pour favoriser le stockage de carbone (prairies, haies) et la baisse des émissions (élevage, fertilisation).</p>	<p>4-Fiches actions PCAET Baugeois Vallée</p>	<p>La fiche-action, élaborée par Interbev et la Chambre d'agriculture, indique déjà très précisément les moyens de mise en œuvre et les objectifs, dans une démarche de stockage du carbone et de baisse des émissions de GES.</p> <p>Les deux objectifs stipulés dans le premier paragraphe de la fiche-action sont, grâce à une démarche pilote d'accompagnement des éleveurs, de réduire l'impact environnemental des exploitations notamment sur le volet gaz à effet de serre et stockage carbone.</p> <p>Tous les éleveurs laitiers et viande bovine de Baugeois-Vallée vont être sensibilisés à la démarche par divers canaux (presse, newsletters, groupes de progrès...) et par tous les opérateurs impliqués dans la démarche (déjà 4 producteurs ont réalisé le diagnostic CAP2ER).</p> <p>En parallèle, un Programme Agri environnemental vient d'être déposé afin de permettre aux éleveurs de souscrire à des mesures agro environnementales et climatiques en faveur de la qualité de l'eau par la réduction des intrants et par le maintien des surfaces herbagères. Nous espérons que ce PAEC sera validé par l'Etat dans les prochains jours.</p> <p>Dans ce prolongement, l'ensemble des acteurs économiques de la filière bovine ligérienne réfléchit avec le Conseil Régional et la DRAAF à un plan de sauvegarde de l'élevage allaitant. De plus, nous avons cru comprendre que c'était l'une des priorités identifiées par les services de l'Etat en région. Cet outil complètera la panoplie des actions à mettre en œuvre sur les territoires.</p>
<p>Coordonner les actions envisagées auprès des entreprises en matière de mobilité active, de covoiturage, d'économies d'énergie, de production d'énergie renouvelable, d'écologie industrielle envisagées notamment à travers les actions 1.1.3, 2.4.3 et 3.4.1</p>	<p>4-Fiches actions PCAET Baugeois Vallée</p>	<p>La CCBV coordonne l'ensemble du plan d'action et s'assurera de la cohérence et de l'avancement de ces trois actions qui concernent le développement des entreprises sur le territoire. Le service développement économique sera impliqué et pourra inclure ces différents éléments dans ses actions déjà en cours sur le territoire.</p> <p>Un paragraphe sera ajouté en introduction du plan d'actions pour montrer le lien entre ces actions.</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Communauté de communes Baugeois-Vallée

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
Proposer un tableau de suivi du plan et de priorisation des actions emblématiques	4-Fiches actions PCAET Baugeois Vallée	<p>Le tableau de suivi, qui avait déjà été préparé à l'occasion de l'élaboration du plan d'actions, sera intégré au dossier de projet de PCAET pour Baugeois-Vallée.</p> <p>La priorisation des actions apparaît tout au début des fiches-actions, avec un tableau récapitulatif qui précise la période au cours de laquelle chaque action est prévue d'être mise en œuvre. Une priorisation "renforcée" est par ailleurs ajoutée pour préciser les premières actions qui seront mises en œuvre, ainsi que les actions emblématiques.</p>
Je vous encourage également à renforcer la prise en compte des effets d'épisodes prolongés de canicules et de sécheresses estivales, sur le secteur agricole et pour la ressource en eau, mais aussi pour le confort des bâtiments chez les personnes les plus fragiles	4-Fiches actions PCAET Baugeois Vallée	<p>Cet aspect a été ajouté dans les fiches action 1.4.1 (Former les artisans, sensibiliser les particuliers et les collectivités en organisant des événements éco-construction et éco-rénovation) et 1.4.2 (Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique) pour intégrer la problématique du confort d'été dans la formation des artisans et dans la rénovation des logements.</p> <p>D'autre part, les problématiques de canicule et de sécheresse ont également été intégrées dans les actions 4.1.1 (Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique) et 4.1.2 (Inciter à la récupération d'eau dans les nouvelles constructions).</p> <p>Les actions liées à la gestion de l'eau se retrouveront dans le Contrat Territorial Unique (CTU) du SAGE Authion.</p>
J'attire aussi votre attention sur l'intérêt d'une évaluation de l'impact des actions afin de valider la pertinence de votre stratégie et vous encourage à évaluer le potentiel de croissance économique et d'emploi en lien avec la transition énergétique	4-Fiches actions PCAET Baugeois Vallée	<p>Une évaluation globale des impacts en termes d'emplois des objectifs stratégiques a été ajoutée au document de stratégie.</p> <p>En fonction des actions pour lesquelles cela pourrait être pertinent, un suivi pourra être réalisé sur le nombre d'emplois créés.</p>

2. Avis de l'autorité environnementale

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
Les actions gagneraient à repérer leur articulation avec les autres actions	4-Fiches actions PCAET	Un tableau sera ajouté en annexe pour préciser les liens entre chaque action.
La MRAe recommande d'explicitier la cohérence entre les objectifs et actions du PCAET et les plans et programmes avec lesquels il doit être compatible. Elle rappelle que les objectifs chiffrés du projet de PCAET doivent permettre au territoire de contribuer à la stratégie nationale bas carbone sauf impossibilité à démontrer, le cas échéant	Rapport EES	<p>L'articulation du PCAET avec les plans, schémas et documents d'urbanisme est présentée dans le §3 de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) qui rappelle ici les attentes et objectifs principaux de ces documents. La cohérence et la conformité des objectifs (chiffrés ou non) du PCAET avec ces derniers sont présentées au §9 de l'ESS qui récapitule ici, point par point, la cohérence et la conformité du PCAET vis-à-vis de ces schémas et plans.</p> <p>Le choix a été fait par les élus de fixer des objectifs réalistes qui semblent atteignables pour ce premier PCAET afin d'éviter le risque de découragement face à des enjeux trop importants. Ces objectifs pourront être revus lors des prochains plans climat, une fois les premières actions réalisées.</p>
La MRAe rappelle que l'article R. 229-51 du code de l'environnement relatif au contenu du PCAET dispose que le diagnostic comprend une analyse des possibilités de réduction des émissions territoriales de GES et recommande de le compléter.	2-Diagnostic-PCAET-Baugeois Vallée	La partie bilan carbone du diagnostic a été complétée avec des pistes de réflexions sur les possibilités de réduction par secteur d'activité.

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>La MRAe rappelle que l'exposé des perspectives d'évolution du territoire sans le plan, des solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du plan, ainsi que des motifs pour lesquels le plan a été retenu, sont requis par l'article R.122 - 20 du code de l'environnement.</p>	<p>Rapport EES</p>	<p>L'évolution des thématiques et enjeux environnementaux en l'absence de PCAET est détaillée dans l'état initial (§5 de l'EES).</p> <p>Le scénario tendanciel présentant les évolutions de la production d'EnR et de la consommation d'énergie est présenté dans le document Stratégie. Ainsi, la trajectoire envisagée par le territoire est le fruit d'une co-construction intégrant l'ensemble des points de vigilance environnementaux et la volonté des acteurs locaux. Le choix a été fait par les élus de fixer des objectifs réalistes qui semblent atteignables pour ce premier PCAET afin d'éviter le risque de découragement face à des enjeux trop importants. Ces objectifs pourront être revus lors des prochains plans climat, une fois les premières actions réalisées.</p>
<p>La MRAe recommande de compléter l'exposé des effets notables par une présentation proportionnée de la démarche « éviter – réduire – compenser » (ERC) et pour Natura 2000 par une justification mieux aboutie et conclusive de l'absence d'incidence notable sur l'état de conservation des sites après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction.</p>	<p>Rapport EES</p>	<p>La démarche ERC a été appliquée tout au long de la construction de la démarche, de la phase stratégique à la phase d'élaboration du plan d'actions. Le plan d'actions présenté est le résultat de nombreux échanges et évolutions depuis les ateliers initiaux et ce sont donc les actions finales (avec les effets résiduels, après application de la démarche ERC) qui sont récapitulées dans les tableaux de synthèse. Les justifications des propositions (retenues ou non) pour les actions finales sont présentées dans le tableau 31. Certaines actions font effectivement apparaître des incidences négatives potentielles. Pour chacun de ces points, la collectivité a fait le choix de retranscrire des points de vigilance en lien avec la démarche ERC dans la fiche action dans une section "<i>Éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre</i>". Ainsi, la déclinaison opérationnelle devrait prendre en compte ces éléments afin d'éviter, réduire ou compenser les incidences potentiellement négatives apparaissant dans les tableaux de synthèse.</p> <p>Les projets identifiés dans le PCAET, susceptibles d'avoir des incidences négatives, devront faire l'objet d'études spécifiques (études d'impact, études d'incidences Natura 2000 avec mise en œuvre de la démarche ERC au niveau du projet) pour assurer l'absence d'incidence notable sur le réseau Natura 2000. Ces éléments sont précisés et ajoutés dans l'Evaluation Environnementale Stratégique.</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Communauté de communes Baugeois-Vallée

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>La MRAe recommande d'intégrer directement dans le dossier le tableau de suivi évoqué au programme d'action, comportant notamment l'état de référence 2019 et la valeur objectif 2026 des indicateurs, et d'y préciser la périodicité du suivi, et la valeur objectif à 3 ans pour ceux qui devront être mobilisés pour le bilan intermédiaire.</p>	<p>4-Fiches actions PCAET Baugeois Vallée</p>	<p>Le tableau, qui avait déjà été préparé à l'occasion de l'élaboration du plan d'actions, sera intégré au dossier de projet de PCAET pour Baugeois-Vallée.</p>
<p>La MRAe recommande de bâtir un plan plus volontariste contribuant à la satisfaction des objectifs assignés au niveau national en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de réduction de GES et de maîtrise de la consommation d'énergie, • de production d'énergies renouvelables, en renforçant l'exploitation des ressources potentielles identifiées, notamment sur l'éolien, et en renforçant son plan d'actions par une plus grande implication des acteurs du territoire, notamment les acteurs du secteur agricole et du secteur de l'habitat. 	<p>3-Stratégie PCAET Baugeois Vallée</p>	<p>Le choix a été fait par les élus de fixer des objectifs réalistes qui semblent atteignables pour ce premier PCAET afin d'éviter le risque de découragement face à des enjeux trop importants. Ces objectifs pourront être revus lors des prochains plans climat, une fois les premières actions réalisées.</p> <p>Il faut noter par ailleurs que plusieurs projets de production d'énergies renouvelables sont en réflexion sur le territoire, permettant d'atteindre l'objectif ambitieux fixé par Baugeois-Vallée, en particulier les projets de centrale photovoltaïque au niveau du golf de Pontigné et de la déchetterie de Fontaine-Guérin. Il est important que l'État puisse soutenir ces projets.</p> <p>Le SIEML apportera en outre son appui pour identifier plus précisément le potentiel de développement du photovoltaïque. Les nouvelles centrales devront anticiper le raccordement aux postes-sources.</p> <p>Une trajectoire d'augmentation de la séquestration carbone du territoire a d'autre part été ajoutée dans le document de stratégie afin de fixer l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 pour le territoire.</p>
<p>La MRAe recommande à la communauté de communes d'approfondir son analyse et la définition d'une stratégie vers une adaptation du territoire au changement climatique.</p>	<p>3-Stratégie PCAET Baugeois Vallée</p>	<p>Un atelier spécifique a été mené sur la stratégie d'adaptation du territoire. Quatre objectifs d'adaptation en sont ressortis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la gestion de la ressource en eau - accompagner l'adaptation du secteur agricole - améliorer le confort d'été des espaces publics et des bâtis - sensibiliser et impliquer les acteurs du territoire <p>Les deux premiers objectifs ont été repris dans l'axe 4 de la stratégie et déclinés en actions. Les deux objectifs suivants ont été pris en compte dans</p>

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
		<p>l'axe 1 de la stratégie avec la volonté de "construire durablement et massifier la rénovation énergétique du bâti" (on prend ainsi en compte l'amélioration des bâtis pour le confort d'été grâce à des matériaux biosourcés (autant que possible locaux : on parle de "filières économiques locales" dans l'objectif 2.1)) et dans l'axe 0 avec la volonté de "sensibiliser et responsabiliser" les citoyens et les acteurs" (objectif 0.2).</p> <p>Dans le livrable de stratégie (p.13), l'adaptation au changement climatique est détaillée et ne s'attarde pas que sur la ressource en eau et l'agriculture (enjeux principaux du territoire qui sont donc positionnés en prioritaire), il est également question de la limite de l'artificialisation des sols et de la volonté de créer des îlots de fraîcheur (végétalisation) des cœurs de ville.</p>
<p>Le projet de PCAET vise même à aller plus loin pour l'ammoniac (NH3), toutefois sans expliquer comment il compte obtenir le résultat projeté</p>	<p>Rapport EES</p>	<p>La stratégie de réduction des émissions de polluants atmosphériques a en particulier été construite en atelier le 19/03/19. Lors de cet atelier, la Chambre d'Agriculture a confirmé que la baisse tendancielle du cheptel (complémentée par un passage vers l'exploitation céréalière également) et l'optimisation des pratiques agricoles en lien avec la Directive Nitrates (depuis 2015) contribuent significativement à la baisse des émissions de NH3 au-delà des objectifs réglementaires.</p> <p>La Chambre d'Agriculture 49 confirme que les baisses devraient être atteintes avec ces éléments, mais des mesures d'impact manquent.</p>
<p>La MRAe recommande d'explicitier comment la réduction conséquente d'émissions de l'UVE de Lasse peut être rendue cohérente avec son augmentation d'activité.</p>	<p>Rapport EES</p>	<p>Il n'y a pas d'augmentation d'activité projetée pour l'UVE de Lasse, seulement la valorisation de la chaleur fatale qui n'était jusqu'alors pas prise en compte comme source d'énergie. Les orientations pourront néanmoins évoluer en fonction de l'évolution projetée du volume de déchets dans les prochaines années.</p> <p>De plus, l'installation est soumise à la Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (directive IED). Elle doit donc régulièrement réduire ses émissions atmosphériques en application des Meilleures Techniques Disponibles (MTD).</p>

3. Avis de la Région

Pas d'avis reçu au 11/12/2019.

4. Avis du public

La consultation du public a eu lieu du 31 octobre au 30 novembre 2019 via un formulaire internet et des registres papier mis à disposition dans les locaux de la communauté de communes et des communes. L'avis de consultation a été publié le 17 octobre et relayé par différentes modes de communication (article dans la presse locale, réseaux sociaux et site internet des collectivités...).

Deux réunions publiques pour présenter le projet arrêté de PCAET ont été organisées le 5 novembre au soir à Lasse (Noyant-Villages) et le 14 novembre au soir à Échemiré (Baugé-en-Anjou), rassemblant au total une trentaine de personnes. Un stand de présentation du PCAET a également été proposé à la population le 9 novembre à Fontaine-Milon et le 10 novembre à Beaufort-en-Anjou, à l'occasion d'animations locales en lien avec le climat.

La consultation du public a permis de recueillir 2 avis sur le projet de PCAET formulés par mail et par écrit. L'ensemble de ces avis est repris ci-dessous, avec une réponse apportée pour chacun.

Avis 1 (reçu le 21 novembre via le formulaire en ligne du site internet de la CCBV) :

Je viens de prendre connaissance du projet de plan climat et de lire les documents associés. Nous nous réjouissons d'une telle initiative sur notre territoire.

Le point 3.1.2 des stratégies à savoir le développement des pistes cyclables sur le territoire m'intéresse tout particulièrement, car nous aimerions faire part de nos doutes concernant la sécurité routière sur la D7 reliant Beaufort-en-Vallée à la Ménitrie

En effet, en tant que paysans bio sur 120 hectares, nous embauchons une cinquantaine de jeunes chaque été qui empruntent cet axe pour pouvoir passer d'une parcelle à l'autre en cours de journée. Malheureusement l'été passé, un de ces jeunes s'est fait bousculé lié à un dépassement par un chauffard.

Parallèlement, mère de quatre enfants qui iront dès l'an prochain au collège Molière de Beaufort en Vallée, il me paraît inconcevable que mes enfants prennent cette route en vélo, où voiture, camions et tracteurs frôlent les cyclistes à vive allure.

Empruntant cet axe au quotidien, on y rencontre de nombreux cyclistes, qui vont travailler, rejoindre la gare, vont au collège, au CNPH, faire leurs courses, se promènent via le circuit de l'Authion à vélo. Ce mode de transport mérite à être encouragé dans un contexte de réchauffement climatique et sécurisé pour être accessible à tous.

Nous sommes en réflexion pour lancer une démarche collective pour justifier de l'ensemble des intéressés et des multitudes d'utilisations auprès des différentes instances, mairies, CD49, Région, ADEME...

Peut-être que le plan climat pourrait aller dans ce sens ?

Qu'en pensez-vous ?

Réponse à l'avis 1 :

Ce type de démarche s'inscrit complètement dans le Plan Climat et correspond effectivement aux fiches actions 3.1.1 (Élaborer un plan vélo à l'échelle intercommunale (tourisme/mobilités)) et 3.1.2 (Développer les pistes cyclables sécurisées entre les bourgs/villes et au sein des bourgs/villes). La mise en place de ce plan vélo à l'échelle de l'intercommunalité a été identifiée comme une des 13 actions emblématiques et prioritaires du PCAET.

La fiche action sur les pistes cyclables sécurisées est complétée avec la mention de la D7 entre la Ménitrié et Beaufort-en-Vallée, sur 6 kilomètres.

Avis 2 (joint le 28 novembre 2019 au registre de la mairie de la Ménitrié) :

En première approche le dossier du PCAET Baugeois Vallée est simple lisible et facilement compréhensible. Pour un document Technique c'est indiscutablement un bon point.

S'il est clairement énoncé que le PCAET est un document technique qui ne touche pas uniquement au domaine environnemental et qu'il s'insère dans un projet de Territoire plus global, on peut être surpris, s'agissant d'un projet global intégrant programme d'action conséquent, que le diagnostic territorial ne mentionne pas les caractéristiques démographiques et socio-économiques du territoire ; même rapidement.

Si bien qu'un certain nombre de mesures paraissent décalées par rapport au profil démographique et de revenus du territoire et de la population même si des sujets incontournables comme l'agriculture et ses évolutions souhaitables, sont clairement abordés

De fait, le document apparaît plus comme un catalogue d'idées et d'actions, voire de vœux et d'imprécations dans lequel les élus pourront piocher en espérant une vraie cohérence d'action. Pour autant on peut être surpris qu'un certain nombre de sujets et de questions ne soit pas abordés ou simplement effleurés. Par exemple l'usage des eaux grises arrivant en station d'épuration (et leur potentiel thermique) ainsi que les usages potentiels des boues de stations d'épuration, à l'instar des lisiers agricoles (épandage exclu).

D'une manière générale les actions proposées concernent essentiellement les individus et les ménages et peu les collectivités dont il est pourtant souligné qu'elles devront être exemplaires. S'il est indiscutable qu'une population sensibilisée et participante est un gage majeur de réussite, on a l'impression que l'objectif premier de la collectivité territoriale est de reporter la plupart des investissements nécessaires sur les professionnels et les ménages.

Nul doute que le flou de l'Etat sur les objectifs prioritaires et leur financement ne facilite pas les choses dans un contexte financier resserré pour tout un chacun. Cela n'empêche cependant pas des propositions couteuses tel le compteur d'eau « intelligent qui « sent » le lobbying des grandes compagnies fermières. Ainsi vaut-il mieux un compteur « intelligent » plutôt qu'un utilisateur avisé ? Ce qui n'empêche pas de réfléchir à une meilleure lisibilité des compteurs !

S'agissant des commerces et services la volonté de maintenir un maillage fin et efficace, elle ne peut que rencontrer l'assentissement de tous. Reste que la dynamique est inverse à tous niveaux et la volonté des collectivités locales n'y suffira pas. De ce fait la problématique des Transports paraît majeure tant son impact est part ailleurs grand sur les bilans énergétiques et les pollutions

Que propose le PCAET Baugeois Vallée en la matière : la mise en place d'une navette vers la gare de la Ménitrié et la valorisation des modes de transports alternatifs parallèlement au

maintien et au développement des activités économiques sur le territoire ; notamment dans la cadre de l'économie circulaire

Le Volet économique et le maintien et développement d'activités diversifiées, des commerces et des services sur l'ensemble du territoire reste un levier majeur.

La mise en place d'une navette vers la Gare de la Ménitricé apparaît comme une idée intéressante mais elle reste liée à la qualité de la desserte (fréquence /places disponibles), laquelle ne relève pas de la collectivité territoriale. En outre ne serait pas plus utile de prévoir deux navettes l'une sur l'axe Baugé/Beaufort/La Ménitricé et une autre, sur l'axe Noyant/Saumur.

Le transport à la demande ou le co-voiturage de proximité ainsi que la mise à disposition de modes de transport propres (cars et véhicules roulant à l'hydrogène ou l'électricité) ne sont – ils pas plus adaptés à la demande locale potentielle. Ils sont d'ailleurs évoqués dans le document, sans plus

Quant à la marche à pied et le vélo, il me semble qu'il me semble de plus en plus utilisés, sur de courtes distances. Reste que l'achat d'un vélo électrique reste couteux pour certains même si une moindre utilisation de l'automobile offre des marges financières intéressantes.

A contrario l'usage du vélo pour le travail ou emmener les enfants à l'école par mauvais temps paraît plus délicat hors zones densément urbanisée, et elles sont rares sur le territoire.

Etes vous aller de La Ménitricé à Beaufort par la départementale par temps de pluie et la nuit. Essayez ! Les bordures de la route sont disons inégales et la vitesse des voitures camionnettes et camions vous doublant au ras est tout bonnement terriblement stressante !

S'agissant de la production et de la consommation d'Energie, le Mix-énergétique est logiquement à l'honneur.

Toutes les actions proposées paraissent adaptées bien que l'on ne parle pas explicitement des moulins à eau existants ou du ramassage abandonné des lentilles d'eau sur l'Authion ou encore de la gestion des plantes aquatiques envahissantes. En revanche l'exploitation raisonnée du bois-énergie est amplement traitée, à juste titre

Le développement du solaire (photovoltaïque) est donc clairement privilégié et c'est effectivement souhaitable. Mais pourquoi ne s'est-il pas plus accru après un démarrage réel il y dix ans ? Question de solvabilité des ménages & différents acteurs locaux ? de fiabilité des matériaux et des professionnels locaux ? variabilité trop forte des politiques tarifaires ? Sans doute un peu de tout ça mais également en raison me semble-t-il d'une faible visibilité par rapport aux matériaux existants et à l'évolution des dispositifs. Les collectivités ont également peu investi en ce domaine alors qu'elles disposent de grandes surfaces de toitures. Idem pour les acteurs économiques à l'exception relative des agriculteurs.

Le document reste en revanche très évasif sur l'éolien. Sans doute notre contexte territorial n'est-il pas favorable au parc d'éoliennes à grandes pales. c'est heureux. ! mais qu'en est-il des petits dispositifs d'appoint (éoliennes cylindriques) et des dispositifs de toitures exploitant l'effet venturi ?

L'ensemble de ses questions mériteraient une information plus large et plus suivie (dispositifs d'isolation partagés) face à une avalanche d'offres commerciales dans l'ensemble peu sérieuse, confinant à du harcèlement. De même une implication plus forte des

collectivités est souhaitable car elle dispose d'outils & leviers efficaces et pédagogiques (terrains, stations d'épurations, locaux techniques, grands bâtiments, UVE...)

Dans ce Cadre le projet de PCAET apparaît comme un jalon nécessaire et important. Reste à le faire vivre dans le temps, à l'écoute de la population.

Réponse à l'avis 2 :

L'introduction du programme d'actions permet de mettre en avant les liens et la cohérence entre les différentes actions, pour qu'elles n'apparaissent pas seulement comme un simple catalogues d'idées. Nous veillerons à ce que la mise en œuvre et le suivi des actions soient l'occasion de mettre en avant la complémentarité de l'ensemble.

Les objectifs et les actions sont issus de la concertation : si certains thèmes n'apparaissent pas ou n'ont pas été suffisamment développés, il s'agit du reflet des échanges qui ont pu mettre l'accent sur d'autres sujets. Le prochain PCAET, dans 6 ans, pourra prendre en compte les thématiques évoquées dans l'avis (eaux grises des stations d'épuration, ramassage des lentilles d'eau, petites éoliennes cylindriques...) si elles sont proposées et partagées par les participants.

Environ deux tiers des actions sont portées directement par les collectivités locales (intercommunalité ou communes), qui doivent en effet être exemplaires dans la démarche de transition énergétique et climatique. Elles sont souvent en lien avec un changement de comportement des ménages, car il s'agit d'un projet territorial, mais pas seulement d'un projet des collectivités. Les collectivités locales vont agir sur la sensibilisation, l'information, l'accompagnement des particuliers et des entreprises, mais aussi sur leur propre patrimoine et leurs propres activités (rénovation énergétique des écoles, des salles de sport...).

Les actions concernant la mobilité sont un levier très important pour lutter localement contre le changement climatique. Néanmoins, notre territoire rural implique une forte dépendance à la voiture pour nos déplacements : il s'agit de proposer des solutions adaptées, comme le covoiturage, le transport à la demande ou le vélo. Concernant la proposition d'une navette sur l'axe Noyant/Saumur, elle pourra être étudiée à l'occasion de la répartition de la compétence "mobilité" sur le territoire.

La remarque sur l'usage des cyclistes de la voie entre La Ménitric et Beaufort-en-Vallée fait écho à l'avis n°1 ci-dessus. La réponse sera la même : nous avons bien pris en compte cet exemple particulier et il sera traité en priorité, notamment à l'occasion de l'élaboration du plan vélo.

Le développement d'un mix énergétique est souhaité pour le territoire, avec une large part ciblée sur le photovoltaïque. Plusieurs actions vont être menées en ce sens, en partenariat avec le Syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire (SIEM), qui pourra nous accompagner sur le plan technique et pour la promotion de cette énergie. Ainsi, le cadastre solaire répond également à la problématique des offres commerciales et arnaques qui fleurissent dans ce domaine, en fournissant un conseil objectif et en orientant les particuliers vers des artisans qualifiés.